

Nantes, le 21 octobre 2011

## DOSSIER DE PRESSE

### Nantes Métropole désigne le groupement « SAFI-CCI Nantes St-Nazaire-SNC Lavalin » délégataire du Parc des Expositions de la Beaujoire

**Le Parc des Expositions de la Beaujoire, au-delà de sa vocation d'accueil d'un très grand nombre de manifestations, est un outil majeur de l'attractivité de la métropole nantaise et du rayonnement de son tissu économique.**

La convention de Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation et à la gestion du Parc arrivant à échéance le 31 décembre 2011, Nantes Métropole a décidé d'en reconduire la gestion et d'envisager une extension de ses surfaces d'exposition au travers d'une nouvelle délégation de service public.

**La communauté urbaine vient de désigner le groupement « SAFI-CCI Nantes St Nazaire-SNC Lavalin », délégataire du Parc des Expositions de la Beaujoire.**



**Hall B et Restaurant – Vue du Bélvédère**

**Contacts presse**  
**Nacéra Arnauld des Lions**  
Nantes Métropole  
02 40 99 48 44 / 06 75 25 04 17

**Christelle Charrier**  
CCI Nantes St-Nazaire  
02 40 44 63 63 / 06 14 44 35 33

## **Le Parc des Expositions de la Beaujoire : outil de l'attractivité métropolitaine**

Port fluvio-maritime, ville ouverte sur le monde, Nantes cultive sa vocation de lieu d'échanges importants pour le commerce. Son aéroport international et ses liaisons TGV à 2 heures de Paris transforment Nantes et sa région en un pôle incontournable des relations interrégionales et internationales.

Aujourd'hui, le territoire de Nantes Métropole a pour atout la diversité de son tissu économique où les entreprises s'implantent pour se développer sur le grand ouest ou au niveau national. C'est aussi un territoire fortement créateur de nouvelles entreprises et un lieu de destination tant touristique que pour les rencontres d'affaires.

Enfin, Nantes Métropole a su se doter des infrastructures qui lui permettent d'être compétitive à une échelle nationale, européenne voire internationale.

L'objectif est de devenir une métropole internationale, notamment reconnue sur ses domaines d'excellence, pour attirer les talents et les investissements et assurer le développement du territoire.

L'ambition est de soutenir la dynamique du territoire métropolitain, en agissant sur les facteurs d'attractivité pour assurer le référencement de Nantes Métropole parmi les territoires performants et accueillants, où il fait bon vivre, étudier, visiter et développer ses activités.

Pour ce faire, Nantes Métropole doit hisser les infrastructures et les grands équipements métropolitains au niveau des standards internationaux : les grands équipements métropolitains doivent être organisés et dimensionnés pour développer l'accueil d'événements de niveau international.

Le Parc des Expositions de la Beaujoire est un de ces grands équipements structurants qui favorisent cette vitalité économique, en organisant et en accueillant de nombreuses manifestations nationales et internationales.

Une nouvelle étape va être franchie avec l'extension de ses surfaces d'exposition, qui lui permettra justement d'accueillir de plus grandes manifestations.



**Hall B – Vue du Forum**

## La gestion et l'extension du Parc des expositions de la Beaujoire

Pour cette nouvelle DSP, un seul candidat a déposé une offre : le groupement composé de la SAFI (Société Anonyme Foire Internationale), de la CCI Nantes St-Nazaire et de la SNC Lavalin.

Ce groupement aura donc pour tâches de :

- **Gérer et exploiter l'équipement** : Location d'espaces d'exposition et espaces associés (restauration, pavillon presse, etc.) à des organisateurs de manifestations (expositions, salons, congrès, etc.) et des événements sportifs,
- **Produire des manifestations** : Conception et production de salons et expositions pour professionnels et grand public,
- **Etendre et gérer le patrimoine** : extension permettant de rester concurrentiel sur le plan national et de positionner l'équipement pour l'accueil de manifestations d'envergure européenne, notamment d'événements sportifs. Cela nécessite une extension des surfaces d'exposition, mais également une amélioration de sa fonctionnalité,
- **Intégrer les conditions de la construction et de la gestion de l'équipement avec la politique de Nantes Métropole, formalisée dans l'Agenda 21.**

Les travaux d'extension du Parc se décomposent de la manière suivante:

- Démolition des halls 5 et 6,
- Réalisation du hall B, d'une surface d'environ 15.501m<sup>2</sup> de SHON et d'une capacité de 9000 places assises en tribunes démontables, destiné à accueillir des expositions et des manifestations sportives,
- Réalisation d'une entrée « billetterie » supplémentaire en lieu et place de l'entrée 2 actuelle,
- Réalisation d'un restaurant qui bénéficiera d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public et dont le loyer (100 000 €) sera versé par l'exploitant au délégataire,
- Réaménagement des espaces paysagers avec modification des bassins.

Ces travaux devront être réalisés au plus tard le 31 mars 2013, sous la maîtrise d'œuvre de la SNC Lavalin, accompagnée du cabinet Bodreau Architecture.



**Coupe longitudinale Hall B – Version Événementiel**

## Le volet financier

La rémunération du groupement est constituée des ressources liées à l'ensemble des ouvrages, installations et aménagements du Parc, à savoir, notamment :

- La location des espaces,
- Les recettes provenant des activités de production de manifestations.

Une redevance annuelle inhérente à la mise à disposition des biens par Nantes Métropole lui sera versée par le groupement au titre de chaque année civile d'exploitation.

### Financement des travaux d'extension :

Le montant d'investissement des travaux d'extension s'élève à **22 440 875 € HT**.

Le financement est assuré par les ressources prévisionnelles suivantes :

- Dette financière à long terme : 13 530 875 €
- Apports en fonds propres du groupement : 4 500 000 €
- Subvention d'équipement ferme versée par Nantes Métropole : 4 410 000 €
- Subvention d'équipement complémentaire au titre de l'actualisation du coût projet, dans la limite de 400 000 €

### Entrée 2

